



**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00660610-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### **des Délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance du 4 novembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

**OBJET :** 12. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris

Délibération n° 2021/006606

## Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AX n° 209 sise rue Gratteris

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 58 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209.

M. et Mme GUILLET ont sollicité l'acquisition d'une emprise d'environ 58 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle communale cadastrée section AX n° 209, correspondant au square Gratteris.

Depuis de nombreuses années, cette emprise est en grande partie mise à disposition de M. et Mme GUILLET qui l'ont clôturée et aménagée.

L'emprise cessible relève du domaine public communal. Conformément à l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, toute emprise du domaine public doit être désaffectée et déclassée avant de pouvoir être cédée.

La partie d'emprise mise à disposition de M. et Mme GUILLET est désaffectée de fait puisqu'elle n'est pas accessible au public et réservée à un usage privé.

Quant à la désaffectation des quelques m<sup>2</sup> hors bail (12 m<sup>2</sup> environ), elle a été organisée de mi-décembre à mi-janvier. L'espace concerné a été clos au moyen de filets.

Il est précisé par ailleurs que la désaffectation et le déclassement du domaine public ne nuisent aucunement au fonctionnement du square Gratteris.

Ces procédures peuvent donc être entérinées par le Conseil Municipal.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de l'emprise d'environ 58 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 209, conformément au plan parcellaire joint,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout document se rapportant à la désaffectation et au déclassement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme  
Pour La Maire,  
Le Premier Adjoint,



Abdel GHEZALI

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



# Plan Parcellaire

## Commune de BESANÇON

### Rue Gratteris

#### Découpage de la parcelle

#### Section AX n° 209

### Légende:

	Alignement du domaine public
	Application cadastrale
	Parcelles cadastrales
	Limite connue par bornage OGE
	Sections cadastrales
	Partie à céder

### Pétitionnaire :

Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains  
Service Action Foncière  
Mme Sabine RIBEIRO  
2, rue Mégevand  
25000 BESANÇON

Date :	Echelle :	N° de Dossier :	N° de Rue :
le 4 janvier 2021	1 / 200	172-2020	451
Responsable du dossier	N° tel interne :		
M. HUGUES Christophe	03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23		
Date	Objet de la modification		

